

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 19 décembre 2018 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers et l'université Paris-VII, spécialité fluides et énergie, en partenariat avec l'ISUPFERE

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34, D. 613-3 et D. 642-1 ;

Vu le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech) ;

Vu l'arrêté du 30 juin 1992 modifié portant création d'un institut supérieur des techniques en charge des formations d'ingénieurs sous statut salarié à l'École nationale supérieure des mines de Paris ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2014 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu la liste dressée par le jury de fin d'études de l'institut supérieur des techniques dans sa séance du 4 juillet 2018 et sur proposition du directeur de l'École nationale supérieure des mines de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers et l'université Paris-VII, spécialité fluides et énergie, en partenariat avec l'ISUPFERE, est attribué, au titre de la promotion 2014-2016, à l'élève de formation continue désigné ci-après :

M. Buisson (David).

Article 2

L'attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers et l'université Paris-VII, spécialité fluides et énergie, en partenariat avec l'ISUPFERE, confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 19 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le vice-président du conseil général
de l'économie, de l'industrie, de l'énergie
et des technologies empêché :
Pour l'ingénieur général des mines,
EMMANUEL CAQUOT